

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 18 mars 2014 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2014-0006 116, rue Jacques-Cartier, lot 4 516 993 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant secondaire de 1,35 mètre (avenue du Parc), alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 4,5 mètres dans la zone H-552.

Autoriser l'implantation d'une remise existante avec une marge latérale de 0,82 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale de 0,9 mètre.

DM2014-0008 46, rue Napoléon, lot 4 517 074 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale droite (nord-ouest) de 1,64 mètre et un total des marges latérales de 4,83 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 2 mètres et un total des marges latérales de 5 mètres dans la zone H-555.

Autoriser la hauteur du bâtiment principal existant à un (1) étage, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige un minimum de deux (2) étages dans la zone H-555.

DM2014-0010 93, rue Académie, lot 4 517 089 du cadastre du Québec.

Autoriser la transformation de l'annexe existante en cour arrière en pièce habitable avec une marge arrière de 5,47 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge arrière minimale de 6 mètres dans la zone H-569.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 26 février 2014.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe